

Conditions de l'offre « Contrôle technique offert dans la limite de 60€ »

Pour toute souscription sur le site garantip-top.com d'une garantie d'une durée minimum de 24 mois et plus, Gras Savoye NSA rembourse au propriétaire du véhicule le prochain contrôle technique obligatoire, à hauteur de 60 € TTC.

L'offre est soumise à l'éligibilité du véhicule et aux conditions générales et particulières du contrat souscrit.

Le client ne pourra bénéficier de l'offre selon les conditions suivantes :

Zone géographique : l'offre s'applique aux propriétaires de véhicules basés et immatriculés en France Métropolitaine, dans le centre agréé de leur choix.

Cession : En cas de revente du véhicule et de cession du contrat, le nouveau propriétaire bénéficiera, sur demande, de l'offre pour son nouveau véhicule.

Exclusions : Sont exclus de l'offre :

- les contrôles techniques effectués sur un autre véhicule que le véhicule garanti
- la contre visite

Validité de l'offre : l'offre « Contrôle technique offert dans la limite de 60€ », est valable jusqu'à 2 ans après le terme de la garantie souscrite sous réserve d'avoir respecté la totalité de la durée du contrat. Passé ce délai, aucun contrôle technique ne sera pris en charge par Garantip-top.

Pour profiter de l'offre « Contrôle technique offert dans la limite de 60€ », il vous suffit de souscrire à l'une de nos garanties TIP TOP et d'accepter les conditions générales de l'offre au moment de votre souscription, sur le site garantip-top.com.

La souscription doit être effectuée avant le 31 mars 2021.

Votre bon de remboursement sera disponible et téléchargeable sur notre site après souscription.